

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 octobre 2013

GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N° 1400)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 1553

présenté par

M. Falorni, M. Braillard, M. Carpentier, M. Chalus, M. Charasse, Mme Dubié, M. Giacobbi,
Mme Girardin, M. Giraud, M. Krabal, M. Moignard, Mme Orliac, M. Robert, M. Saint-André,
M. Schwartzberg et M. Tourret

ARTICLE 3

Après l'alinéa 13, insérer l'alinéa suivant :

« 3° Analysant l'évolution des écarts de pensions ou tout phénomène pénalisant les retraites des femmes. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour but de donner au Conseil d'orientation des retraites la possibilité de créer un véritable suivi des écarts de pension entre les hommes et les femmes et de ses causes : le temps partiel, l'inégalité professionnelle, l'éducation des enfants.

A l'heure actuelle, les femmes perçoivent une retraite inférieure de plus de 30 % à celles des hommes. Il est temps de mener une politique ambitieuse et de mettre fin à une véritable iniquité.